

**AVIS d'APPEL A CANDIDATURE MEDICO-SOCIAL N°2017-01**

**«CENTRE SPÉCIALISÉ D'ACCES AUX SOINS SOMATIQUES DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP»**

**Autorité compétente pour l'appel à candidature :**

Agence régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine  
103 bis, rue Belleville  
CS 91 704  
33 063 BORDEAUX Cedex

**Direction en charge de l'appel à candidature :**

Direction de l'offre de soins et de l'autonomie (DOSA)  
Pôle animation de la politique régionale de l'offre et des parcours de santé

Adresse courriel : mentionnant dans l'objet du courriel la référence à l'appel à candidature «AAC CENTRE SPÉCIALISÉ ACCES SOINS PH 2017».

[ars-na-dosa-aap@ars.sante.fr](mailto:ars-na-dosa-aap@ars.sante.fr)

Adresse courriel pour toute question relative à l'appel à candidature: [ars-na-aap-faq@ars.sante.fr](mailto:ars-na-aap-faq@ars.sante.fr)

Adresse postale : Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine  
Direction de l'offre de soins et de l'autonomie  
AAC – Médico-social 2017-01  
103 bis, rue belleville  
CS 91 704  
33 063 BORDEAUX Cedex

**CLOTURE DE L'APPEL A CANDIDATURE : 07 juillet 2017**

### **Objet de l'appel à candidature :**

L'objectif est l'implantation de deux centres de soins somatiques et de prise en charge de la douleur dédiés aux personnes en situations de handicap dont les situations sont très complexes.

Territoire d'implantation :

- Un en ex-Limousin
- Un en ex-Aquitaine.

### **1- Sollicitation de précisions complémentaires**

Des précisions complémentaires pourront être sollicitées par les candidats jusqu'au **7 juillet 2017** au plus tard, par messagerie à l'adresse suivante :

[ars-na-aap-faq@ars.sante.fr](mailto:ars-na-aap-faq@ars.sante.fr)

Une réponse sera ainsi apportée aux candidats par le biais d'une foire aux questions qui sera mise en ligne sur le site internet de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine, à l'adresse ci-dessus indiquée en point 2.

### **2- Critères de sélection et modalités d'évaluation des projets :**

Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé délivrera les autorisations sur la base du classement établi par la commission de sélection.

### **3- Pièces justificatives exigibles et modalités de dépôt des candidatures :**

- *Pièces justificatives exigibles :*

Chaque dossier de candidature comprendra deux parties distinctes :

#### **a) Une première partie comportant, outre une lettre de déclaration de candidature, des éléments d'identification du candidat :**

- Identité du promoteur, qualité, adresse, contacts
- Identité du service, implantation
- Territoire d'appel à candidature visé

**b) Une deuxième partie « projet » composée des éléments suivants :**

- Présentation du projet,
- Budget prévisionnel,
- Formalisation des partenariats et coopération.

Le dossier de candidature devra répondre aux exigences du cahier des charges.

▪ **Modalités de dépôt des candidatures :**

**a) envoi par courrier**

Les dossiers de candidature seront adressés en version papier avec la mention « **AAC CENTRE SPÉCIALISÉ ACCES SOINS PH 2017 en Nouvelle-Aquitaine 2017-01 - NE PAS OUVRIR** » en **deux exemplaires** en lettre recommandée avec demande d' accusé de réception, à :

Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine Direction de l'offre de soins et de l'autonomie AAC – Médico-social 2014-01 103 bis, rue belleville CS 91 704 33 063 BORDEAUX Cedex
---

Le cachet de la poste fera foi de la date d'envoi.

La partie n° 2 du dossier devra obligatoirement être insérée dans une sous-enveloppe cachetée qui ne sera ouverte qu'à l'issue de la période de dépôt.

Le promoteur pourra joindre à cet envoi, également dans l'enveloppe cachetée comprenant la partie n°2 du dossier, une clé USB ou un CD-Rom reprenant en version électronique le dossier de candidature.

**b) envoi par mail**

L'envoi par courrier devra être doublé d'un envoi par mail lorsque le promoteur ne fournira pas de clé USB ou de CD-Rom reprenant en version électronique le dossier de candidature.

Dans ce cas, l'envoi du dossier de candidature par mail s'effectuera à l'adresse suivante :

[ars-na-dosa-aap@ars.sante.fr](mailto:ars-na-dosa-aap@ars.sante.fr)

**Objet du mail** : réponse à l'appel à candidature n° 2017-01 « **AAC CENTRE SPÉCIALISÉ ACCES SOINS PH 2017 en Nouvelle-Aquitaine 2017-01** »

**Corps du mail** : éléments constituant la partie N°1 du dossier

**Pièces jointes** : ensemble des éléments constituant la partie n°2 du dossier, sous forme de fichier ZIP. Toutes les pièces devront être au format PDF.

Les pièces jointes ne seront ouvertes qu'à l'issue de la période de dépôt.

**4- Publication et modalités de consultation du présent avis :**

L'avis d'appel à candidature médico-social n° 2017-01, et son annexe, seront publiés aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de région.

Les pièces constitutives de l'appel à candidature seront également consultables sur le site internet de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, à l'adresse suivante :

<http://ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr>

**5- Calendrier de l'appel à candidature 2017-01**

date limite de dépôt des candidatures : **07 juillet 2017**

date prévisionnelle des résultats de sélection de projets : **31 juillet 201**